

Entretien

NOTAIRE

1288

NCE: «aider les notaires à développer le secteur de l'entreprise au sein de l'étude»

Entretien avec Jean-Paul Matteï

L'association NCE - Notaires conseils d'entrepreneurs, à l'occasion de son assemblée générale qui s'est tenue le 28 novembre dernier, a pris acte du succès grandissant de ses activités... Son président, Jean-Paul Matteï, dresse un bilan très positif de l'activité pédagogique menée. Il voit de belles perspectives se dessiner pour l'activité du groupement, en dépit du contexte actuel dû au projet de réforme des professions libérales. Formation et stratégies sont pour lui les clés de l'avenir du notariat.



Jean-Paul Matteï est notaire à Pau, membre de l'Institut notarial des entreprises et des sociétés - l'INES, chargé d'enseignement à la faculté de Pau, et maire de sa commune depuis 2001.

La Semaine Juridique : Pourquoi avoir retenu comme thème de réflexion « d'un monopole institutionnel à un monopole de compétences », à l'occasion de l'assemblée générale de NCE ?

Jean-Paul Matteï : Beaucoup d'adhérents de NCE s'interrogent - et nous interrogeons - sur le projet de réforme des professions réglementées, plus largement sur les évolutions de la profession. Il nous a semblé intéressant d'y réfléchir ensemble et de répondre à trois questions principalement : Comment marquer notre différence face à la concurrence ? Comment valoriser notre mission ? Comment le groupement NCE

peut-il aider le notariat dans les changements qui se profilent ?

Un intervenant, Mario Vavoglis, docteur en sociologie expérimentale, a accompagné la réflexion, sur ces questions, de la quarantaine de membres présents lors de l'assemblée générale - sur les cent que compte l'association.

En matière de concurrence par exemple, les événements d'aujourd'hui nous donnent raison dans notre souhait de diversifier notre activité. Le notaire a vraiment sa place vis-à-vis de l'entreprise. L'authenticité des actes montre toute son utilité également en matière de droit des affaires... Le projet de réforme de la profession, que nous combattons, semble vouloir maintenir l'acte authentique dans sa dimension actuelle. Il faudra sans doute que les études se diversifient et se restructurent, avec de nouveaux modes d'exercice professionnel. Le projet envisage en effet des SARL, des SA et SAS à côté des SEL et des SPFPL. Il nous faudra examiner le contexte juridique, la compatibilité avec notre exercice professionnel, et étudier la question par rapport à notre offre...

La Semaine Juridique : Avez-vous envisagé la mutualisation des moyens entre études, grâce à NCE ?

Jean-Paul Matteï : NCE doit aider les notaires à développer le secteur de l'entreprise au sein de l'étude. Il ne faudrait pas que le cordonnier soit le plus mal chaussé ! La difficulté consistera à rester officiers ministériels dans cela... Quoi qu'il en soit, l'acte authentique est concurrentiel. Et le recours à



Calendrier des webconférences en 2015

15/01/2014 : Le mandat à effet posthume du dirigeant - *Antoine Bouquémont*

22/01/2015 : Loi de Finances 2015 - *Jean-Paul Matteï*

29/01/2015 : Holding active - *Hubert Fabre*

05/02/2015 : Les spécificités de la cession de pharmacie et notamment le décret relatif aux holdings de pharmacies - *David Mennetret*

12/03/2015 : L'intégration fiscale - *Fabien Gaillard*

26/03/2015 : L'entreprise agricole - *Chantal Thibault*

09/04/2015 : Procédures collectives (1/2) : Vente de gré à gré d'actifs isolés dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire - *Christophe Vielpeau*

21/05/2015 : Le mandat de protection future et ses incidences sur l'entreprise - *Jacques Hamon*

28/05/2015 : Procédures collectives (2/2) Les autres types de ventes d'actifs dans le cadre d'une procédure collective - *Christophe Vielpeau*

04/06/2015 : SARL/SAS - *Nicolas Dupouy*

25/06/2015 : Rédaction des statuts de SAS - *Guillaume Painsar*

Date à déterminer : Réduction de capital dans les sociétés commerciales non motivées par des pertes (SARL, SAS/SA) - *Alexandre Merveille*

• **Pour aller plus loin :** contact@notaires-nce.fr et www.notaires-nce.fr

un notaire est stabilisant et sécurisant pour le chef d'entreprise, son projet, etc. L'aspect exécutoire de l'acte, la rigueur et le respect des équilibres sont les caractéristiques de notre profession. Cela est-il compatible avec le monde des affaires ? Oui, bien entendu, ne serait-ce que pour la pérennité des conventions. Nous ne sommes pas pour de pénibles négociations, les conventions qui laissent des cicatrices... Le notaire cherche l'accord des parties, il défend les deux